

MORLAAS 2030

Cœur d'un territoire en mouvement



Compte-rendu de la 2e rencontre des ambassadeurs – 29 mars 2022

INTERVENANTS :

- Joël SEGOT, Maire de Morlaàs
- François HARISTOY, Directeur Général des Services de Morlaàs
- Alizé DE LA MONNERAYE, Cheffe de projet « Petites Villes de Demain » à la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn (CCNEB)
- Adrien LYON, Accompagnateur France Renov' (Soliha)
- Valérie PAULIEN, Chargée d'études et de projets « habitat », Conseil Départemental 64

Après une première rencontre organisée en janvier 2022 pour faire connaissance et échanger autour du projet d'aménagement d'une passerelle piétons / cycles au-dessus de la Gouttère, les ambassadeurs se sont à nouveau réunis en mars. Cette fois-ci l'idée était d'aborder une autre facette du projet « Morlaàs 2030 » : habiter le centre-bourg demain. Si cette question est essentielle dans la dynamique locale, c'est notamment parce que Morlaàs est une ville de plus en plus attractive et qu'elle comptabilise aujourd'hui plus de demandes que d'offres de logements. Il s'agit désormais de répondre à de nouveaux besoins pour les familles, les personnes âgées et les jeunes en proposant des maisons et des appartements adaptés aux modes de vie actuels, à l'achat et à la location. Pour cela, il convient de créer de nouveaux logements (résidence des Cordeliers, résidence « Le Sol Morlan », maison relais, résidence intergénérationnelle, « clos Rosemonde Gérard », résidence rue Françoise Dolto...) et de réhabiliter l'habitat existant notamment grâce aux aides à destination des propriétaires. Cette réunion a permis d'échanger sur les dispositifs d'accompagnements présents sur le territoire : la plateforme France Renov' et le Programme « Bien chez soi ».

FRANCE RENOV' NORD-EST BEARN – ADRIEN LYON (SOLIBA)

Présentation du dispositif

France Renov' est une mission d'utilité publique organisée autour de plus de 1000 accompagnateurs en France pour apporter des conseils pratiques, techniques, neutres et gratuits sur la rénovation énergétique. Elle vise à répondre à des besoins individuels (réduire sa consommation d'énergie et sa facture, améliorer son confort, anticiper la réglementation et la hausse du prix des énergies, augmenter la valeur patrimoniale de son logement...) et s'inscrit dans une politique générale de rénovation énergétique. Afin d'encourager la rénovation dans le bâtiment, il existe deux aides :

- Une aide technique : mon accompagnateur France Renov'
- Une aide financière :
 - Certaines aides s'adressent à tous sans condition : la TVA à 5,5 % sur le devis, l'Eco-Prêt à Taux Zéro et les Certificats d'Economie d'Energie

- D'autres aides dépendent de votre situation : Ma Prime Renov', les aides de votre caisse de retraite, les aides de l'Anah et du Département.

Qui contacter :

Depuis janvier 2022, un conseiller France Rénov' accompagne les habitants du territoire dans les projets de rénovation énergétique de leurs logements. Pour le rencontrer, il vous suffit de contacter la Communauté de Communes (contact@cc-nordestbearn.fr ou 05 59 33 46 10). Le conseiller vous recontactera sous une semaine pour vous apporter des réponses par téléphone ou vous proposer un rendez-vous lors d'une permanence. Les permanences ont lieu tous les lundis matin à Morlaàs ainsi qu'à Lembeye et Soumoulou un mardi matin sur deux. L'accompagnateur vous apportera un conseil technique et vous aiguillera vers les aides financières dont vous pouvez bénéficier.

Quizz sur la rénovation énergétique des bâtiments

Afin d'aborder de manière ludique quelques aspects techniques de la rénovation énergétique des logements, Adrien Lyon a proposé un quizz aux ambassadeurs :

1. Sur la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn, quel est le secteur qui consomme le plus d'énergie ?
 - a. Le bâtiment résidentiel
 - b. L'agriculture
 - c. Le transport
2. Quel est le poste responsable de plus de pertes thermiques dans une maison classique des années 1970-80 ?
 - a. La toiture et / ou les combles : l'air chaud monte et il s'agit d'une surface importante
 - b. Les murs, c'est la surface la plus importante
 - c. Les menuiseries, c'est ce qui isole le moins
3. Qu'est-ce qu'un pont thermique ?
 - a. Les pertes de chaleur « non souhaitées » au travers des conduites d'eau chaude, entre la chaudière et les radiateurs
 - b. Un défaut d'homogénéité de l'isolation, provoquant une perte locale de chaleur
 - c. Une ouverture entre deux pièces de la maison afin de transmettre la chaleur d'une pièce vers une autre
4. La température que l'on ressent dépend de la température de l'air ambiant, mais également :
 - a. De la couleur des parois
 - b. De la température des parois
 - c. De la hauteur sous plafond
5. Qu'est-ce que le déphasage thermique ?
 - a. Le temps que met un système de chauffage à chauffer après l'avoir allumé
 - b. La différence de température entre la pièce la plus froide et la plus chaude d'une maison
 - c. Le temps que met la chaleur du soleil à pénétrer au sein d'un bâtiment

Présentation du dispositif

Le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques s'est donné pour objectif de réhabiliter au minimum 2 443 logements en 5 ans sur le territoire (hors agglomérations). Il intervient dans la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, la lutte contre la précarité énergétique, l'adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ou encore le développement d'une offre locative à loyer maîtrisé.

Le Programme Bien chez soi s'adresse aux propriétaires occupants ayant des ressources modestes et aux propriétaires bailleurs dont le logement a plus de 15 ans et lorsque les travaux n'ont pas encore commencé. Pour les propriétaires occupants, il doit s'agir d'une résidence principale, des plafonds de ressources sont appliqués et le bénéficiaire s'engage à occuper son logement pendant 3 ans. Pour les propriétaires bailleurs, il doit s'agir d'une location non meublée, le plafond de revenus s'applique au locataire et le propriétaire s'engage à pratiquer des loyers conventionnés sur une durée de 6 ans.

Tous les travaux sont éligibles sauf les éléments de décoration (douche à l'italienne, barre d'appui, rampes, monte-escalier, aménagement extérieur, menuiseries, isolation, VMC et pour les situations d'habitat indigne l'électricité et la toiture...). Les travaux doivent être réalisés par un artisan (pose et fourniture) qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour les travaux de rénovation énergétique.

Financièrement, plusieurs aides publiques sont cumulées et proviennent de l'Anah (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat), du Département des Pyrénées – Atlantiques, de la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn et de la défiscalisation d'une partie des loyers perçus par les propriétaires bailleurs.

Qui contacter

Pour en savoir plus sur le dispositif, les taux d'aides financières et les plafonds de ressource, vous pouvez :

- Conseil Départemental : Elodie de Campos (habitat64@le64.fr / 05 59 11 40 71)
- CCNEB : pour vous faire accompagner par le Conseiller France Renov'

Pour demander une subvention, il sera nécessaire de réaliser une inscription en ligne sur : monprojet.anah.gouv.fr. Le propriétaire sera ensuite accompagné dans la constitution du dossier administratif puis à chaque étape : visite du domicile, réalisation des devis, etc.

Retour d'expérience

Afin d'illustrer l'accompagnement du Conseil Départemental, M. et Mme. Barzu, Morlanais depuis 1986, ont accepté de partager leur expérience de réhabilitation. Propriétaires d'une maison rue de la Fontaine, ils ont eu connaissance du programme « Bien chez soi » par leur fille, les journaux et les informations télévisées. Ils ont rempli leur demande en ligne, puis un technicien est venu chez eux pour leur apporter des conseils en vue de réduire efficacement leur facture énergétique. Ils ont ensuite fait faire des devis (menuisier, électricien, plombier...), les travaux ont démarré (changement des menuiseries du rez-de-chaussée, des chauffages et du cumulus, transformation de la cheminée en foyer fermé, etc.), ils ont reçu un 1er acompte et le solde de la subvention à la fin des travaux. Le montant total des travaux s'élevait à environ 16 000 € et ils ont obtenu 12 000 € d'aides, soit une prise en charge de 75%.

CONCLUSION

Tout au long de la réunion, les ambassadeurs sont intervenus pour poser de nombreuses questions. Afin qu'ils puissent renseigner leur entourage sur les dispositifs présentés, le support est joint au présent compte-rendu.